



13^e Conférence des directeurs des pêches de la CPS
1–4 juin 2021 – Conférence virtuelle



Original : anglais

Conclusions de la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

Contexte

1. La treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS se tient en ligne, sur la plateforme Zoom, du 1^{er} au 4 juin 2021. Ce format virtuel est retenu pour la deuxième année consécutive en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 qui sévit actuellement.
2. Cet événement réunit les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et porte sur tout l'éventail des questions dont ils ont la charge et pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS dispense conseil et assistance. La Conférence des directeurs des pêches joue un rôle particulier : elle fixe les orientations stratégiques de la Division.
3. La Conférence est présidée par Mme Alexa Cole, Sous-secrétaire adjointe par intérim des pêches internationales à l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique.
4. La Conférence est ouverte par M. Stuart Minchin, Directeur général de la CPS.
5. Les participants à la Conférence jugent nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé, pour orienter la gestion des programmes de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, pour attirer l'attention des organisations membres du CORP, des partenaires du développement et des bailleurs de fonds sur des points précis, pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et pour informer les participants à la Conférence régionale des ministres des Pêches à venir, les membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS, ainsi que les dirigeants assistant au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.

Résultats de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour 2020

6. Les directeurs des pêches :
 - a. *examinent* et *notent* avec satisfaction les résultats obtenus en 2020 par le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière et aquaculture au regard du plan d'activité de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (document de travail 1) ; et
 - b. *prennent note* des améliorations apportées au tableau de bord des résultats (notamment les zooms sur les réalisations de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins) grâce auxquelles les membres peuvent rechercher les résultats par région, membre et bailleur de fonds, *et observent* que la CPS répond aux demandes d'informations supplémentaires des membres avec l'explorateur de résultats interactif en ligne (www.fameresults.org), qui contient également les résultats par pays, et en élaborant un système de suivi des demandes des membres.

Axes de travail prioritaires et évolutions futures de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

7. Les directeurs des pêches :

- a. *examinent* et *approuvent* les axes de travail prioritaires de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins définis pour 2021 ainsi que l'orientation stratégique à long terme et les nouveaux axes de travail exposés (document de travail 2) ;
- b. *invitent* la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins à continuer de veiller à ce que les priorités concordent avec les plans et les besoins de la région comme des membres dans le contexte du relèvement de la pandémie de COVID-19 ; et
- c. *prient* la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de prendre note des priorités définies lors de la réunion et en particulier des axes thématiques suivants, dont certains seront étudiés plus avant (points 7 et 8 de l'ordre du jour) :
 - i. les solutions électroniques de suivi et d'établissement de rapports pour la pêche hauturière et côtière ;
 - ii. la science halieutique côtière et aquacole ainsi que les savoirs traditionnels à l'appui d'une gestion reposant sur des données factuelles ;
 - iii. l'analyse de données relatives aux activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et notamment à l'origine des poissons importés ;
 - iv. l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture ;
 - v. la gouvernance coutumière et traditionnelle des pêches côtières ;
 - vi. la diversité des moyens de subsistance disponibles pour les populations pratiquant la pêche, dont l'aquaculture à faible niveau de technicité et à petite échelle ;
 - vii. les possibilités de développement innovantes pour l'aquaculture, notamment l'élevage d'espèces locales et à faible comme à forte valeur marchande à des fins de sécurité alimentaire et d'exportation ;
 - viii. l'étude d'initiatives visant à accroître la valeur des produits de la mer ou de l'aquaculture ;
 - ix. les effets et les implications du changement climatique, ainsi que les mesures d'adaptation, dans l'ensemble des secteurs ;
 - x. la dimension de genre et l'inclusion sociale dans les activités de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ; et
 - xi. le recours à des expertises diverses dans les différents secteurs et disciplines afin d'appuyer des politiques et des mesures de gestion plus intégrées face aux problèmes complexes rencontrés.

Évaluation des efforts de renforcement des capacités menés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

8. Au point 6.b des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches, les participants avaient appelé de leurs vœux une évaluation de suivi des effets ou de l'impact, dans les pays, des activités de renforcement des capacités menées par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins.
9. Les directeurs des pêches :
 - a. *notent* que l'évaluation indépendante des efforts de renforcement des capacités menés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, qui avait été demandée lors de la onzième Conférence des directeurs des pêches, est sur le point d'être terminée par le cabinet Allen + Clarke, et que le rapport sera achevé à la mi-juin 2021 ;
 - b. *reconnaissent* qu'à partir du constat selon lequel la Division est considérée comme un prestataire de services de renforcement des capacités compétent et efficace, 15 recommandations visant à développer les efforts menés par la Division dans ce domaine ont été formulées dans le rapport d'évaluation ;
 - c. *formulent* des observations précises à l'intention des consultants en vue de la finalisation du rapport d'évaluation, indiquant notamment que la formation en ligne ne doit pas constituer le seul mode d'exécution à l'avenir, que c'est à l'échelon des membres que l'impact et les avantages de la formation se concrétisent pleinement, et qu'il convient de continuer à intégrer les questions de genre et d'inclusion sociale dans le travail de renforcement des capacités ; et
 - d. *adoptent* les 15 recommandations figurant dans le rapport d'évaluation et *invitent* la Division à intégrer les conclusions de l'évaluation à la planification de son activité au cours de l'année à venir.

Politique sur la gouvernance des données de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins [version préliminaire]

10. Les directeurs des pêches :
 - a. *saluent* l'élaboration d'une version préliminaire de la politique sur la gouvernance des données de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ;
 - b. *conviennent* de transmettre à la Division leurs remarques finales sur la politique, l'objectif étant que la Division demande son adoption hors session par les directeurs des pêches dès que possible ; et
 - c. *conviennent par ailleurs* que la Division applique immédiatement la politique, dans la mesure où elle fournit des orientations claires aux agents concernant la bonne gestion des données des membres.

Quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières : progrès accomplis au regard des actions convenues et des priorités des pays océaniques

11. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* des nouvelles dates (du 12 au 15 et le 19 octobre 2021) de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et des thèmes proposés et *suggèrent* que le contenu et la durée de l'événement soient adaptés, en accord avec la présidence de la Conférence, à un format en ligne ; et
- b. *prennent également note* des progrès intermédiaires accomplis au regard des principales actions convenues lors de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières ainsi que des premières questions et priorités techniques des États et Territoires insulaires océaniques (document de travail 7).

Transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches

12. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* du processus de consultation à grande échelle entrepris par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et ses partenaires en réponse à la demande, formulée lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches, visant à étudier les démarches efficaces de renforcement de la gestion communautaire des pêches (GCP), mais aussi à aider les membres à mettre sur pied des démarches adaptées à leur situation ;
- b. *examinent* le projet de Cadre d'action en vue de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique et *conviennent* de transmettre des remarques précises sur ce dernier à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins avant le 17 juin 2021 ;
- c. *notent* que le Cadre d'action fournit des orientations régionales et infrarégionales sur le renforcement de la GCP, que les membres peuvent adapter à leur situation propre, et *soulignent* que ce document ne constitue pas un outil d'évaluation de la performance à l'échelle des membres ;
- d. *conviennent* que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins présentera la version révisée du Cadre d'action aux participants à la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches pour approbation au plus haut niveau, et attirent l'attention des membres sur l'importance de ce travail ; et
- e. *soutiennent* l'élaboration et la diffusion, par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, d'une note d'orientation sur le renforcement de la GCP pour examen par les directeurs des pêches avant sa présentation lors de la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches.

Priorités futures pour le développement de l'aquaculture océanique

13. Les directeurs des pêches :

- a. *approuvent* les stratégies proposées (document de travail 5) afin que la CPS réponde aux priorités et aux besoins actuels et à très court terme du secteur aquacole ;
- b. *approuvent* le processus proposé permettant à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de recenser et de hiérarchiser les besoins de l'aquaculture dans la région à moyen et à long terme (cinq à dix ans) à l'issue de la pandémie de COVID-19, en tenant compte des conclusions des travaux en groupe ;
- c. *soutiennent* l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture, reposant sur les besoins à moyen et à long terme du secteur, et à même de guider les aspirations des membres dans ce domaine et de les aider à les réaliser en s'appuyant sur les points forts et l'expérience de la région ; et
- d. *conviennent* qu'une version préliminaire de la stratégie régionale pour l'aquaculture sera examinée lors de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et présentée pour approbation à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches.

Changement climatique et pêche

14. Les directeurs des pêches :

- a. *approuvent* le programme de travail sur le changement climatique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins exposé dans le document de travail 6 ;
- b. *soutiennent* la mise au point des documents de projet définitifs pour le programme d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière, financé par le Fonds vert pour le climat (FVC) ; et
- c. *examinent et approuvent* les propositions d'amélioration des moyens et infrastructures scientifiques nécessaires à la production des informations dont les membres ont besoin, et notamment l'extension de la Banque d'échantillons marins du Pacifique (document d'information 9) et l'acquisition éventuelle d'un navire de recherche océanographique pour le Pacifique (document d'information 7).

Dispositifs ancrés de concentration de poissons : point de situation sur les activités en cours et à venir

15. Les directeurs des pêches :

- a. *invitent* la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins à continuer d'étudier la rentabilité du suivi électronique ainsi que des émetteurs GPS ou des bouées acoustiques installés sur les DCP ancrés ;

- b. *chargent* la Division pêche, aquaculture et écosystèmes de continuer à étudier et mettre à l'essai de nouvelles techniques de pêche ciblant les ressources en petits pélagiques encore sous-exploitées ; et
- c. *notent* la nécessité de poursuivre la formation au suivi des activités de pêche sur DCP et hors DCP, à l'analyse de données et à la sécurité en mer.

Conclusions destinées à la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches

16. Les directeurs des pêches :

- a. *demandent* au Secrétariat de se concerter avec les membres afin de rédiger un résumé succinct des principales conclusions des directeurs des pêches en vue de la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches, et de le présenter à la réunion des représentants officiels précédant la Conférence.

Clôture

- 17. Les directeurs des pêches approuvent le relevé de conclusions de la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS.
- 18. M. Cameron Diver, Directeur général adjoint de la CPS, déclare la Conférence close.